



PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 177-2020/ARR/DRH
du : 20/01/2020

AMPLIATIONS

Commissaire déléguée	1
Trésorier	1
DFI	1
JONC	1
Archives NC	1
DRH	1

ARRÊTÉ

**portant modification de l'arrêté n° 6046-41/DRH du 17 février 2009
fixant la liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution de la prime de contrôle et de la prime
d'inspection au sein des directions et services de la province Sud**

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 418 du 26 novembre 2008 instituant un régime indemnitaire au profit des agents exerçant leurs fonctions au sein des services et institutions de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 85-2008/APS du 22 décembre 2008 fixant le régime indemnitaire applicable au sein des directions et services de la province Sud ;

Vu la délibération n° 75-2019/APS du 19 décembre 2019 relative au budget primitif pour l'exercice 2020 de la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 6046-41/DRH du 17 février 2009 fixant la liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution de la prime de contrôle et de la prime d'inspection au sein des directions et services de la province Sud ;

Vu l'avis émis par le comité technique paritaire de l'administration de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation en date du 20 novembre 2019 ;

Vu le rapport n° 659-2020/1-ACTS/DRH du 7 janvier 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 1^{er} bis de l'arrêté du 17 février 2009 susvisé est complété *in fine* d'un tiret ainsi rédigé :

« - de chargé de sécurité/sûreté à la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens. »

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Madame la commissaire déléguée de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.